



accident du travail abusif

Par **52462z**, le **07/02/2012** à **19:52**

Bonjour

Je suis dirigeante d'entreprise

j'ai recruté une personne en contrat pro

cette dernière m'a fait parvenir un arret de travail suite à un accident du travail

seulement je n'ai pas été averti de cet accident qui n'a pas eu lieu au travail ni sur le chemin du travail

mais chez son ami (elle à averti une de ses collègues par sms)

cela me crée des problèmes, car je suis en manque d'effectif sur mon entreprise et par

conséquent une perte de chiffre d'affaire en effet cela fait 3 mois qu'elle est en arret.

Ce qui me pousse à vous écrire c'est le manque d'information de ma salariée

En effet plusieurs clientes m'ont dit l'avoir vue et qu'elle ne paraissait pas être malade (je ne sais pas ce qu'elle a)

que dois je faire

Merci de me répondre je ne sais pas quoi faire on me propose un contrôle secu

Par **P.M.**, le **07/02/2012** à **20:05**

Bonjour,

Vous auriez donc fait la déclaration d'accident du travail sans émettre de réserve, c'est curieux...

Mais effectivement, vous pourriez vous rapprocher de la CPAM pour savoir ce que vous pouvez faire afin qu'éventuellement, ils effectuent un contrôle...

Par **janus2fr**, le **08/02/2012** à **11:20**

[citation]cette dernière m'a fait parvenir un arret de travail suite à un accident du travail seulement je n'ai pas été averti de cet accident qui n'a pas eu lieu au travail ni sur le chemin du travail [/citation]

Bonjour,

Pas très clair cela !

S'il y a accident du travail, vous avez bien du, vous l'employeur, déclarer cet accident. Sinon c'est que ce n'est qu'un arrêt maladie et non un accident du travail.